



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2017-190

PUBLIÉ LE 24 NOVEMBRE 2017

# Sommaire

## Centre Hospitalier Georges Daumezon

45-2016-02-02-001 - 12-2016 Délégation de signature Mr ETRONNIER (2 pages)	Page 3
45-2016-02-24-001 - 14-2016 Délégation de signature intérim du 26 février au 6 mars 2016 inclus (1 page)	Page 6
45-2016-03-14-001 - 15-2016 Délégation de présidence du CHSCT (1 page)	Page 8
45-2016-04-22-001 - 18-2016 Délégation de signature intérim du 22 avril au 1er mai 2016 inclus (1 page)	Page 10
45-2016-04-22-002 - 18-2016 Délégation de signature intérim du 22 avril au 1er mai 2016 inclus (1 page)	Page 12
45-2016-05-30-005 - 21-2016 Elections CSIRMT du 2 juin 2016 bureaux de vote Président et assesseurs (1 page)	Page 14
45-2016-07-11-003 - 25-2016 Délégation de signature intérim du 3 au 29 août 2016 inclus (1 page)	Page 16
45-2016-09-12-005 - 29-2016 Délégation de signature Mme BRIVET (2 pages)	Page 18
45-2017-02-10-001 - 3-2017 Délégation de signature intérim du 13 au 17 février 2017 inclus (1 page)	Page 21
45-2016-09-12-006 - 30-2016 Délégation de signature Mr GAILLARD pour le CAPA (2 pages)	Page 23
45-2016-10-17-010 - 35-2016 Nomination de Madame Mazuyer en tant que mandataire judiciaire (1 page)	Page 26
45-2016-10-14-002 - 36-2016 Désignation de Madame BIENVENU en tant que secrétaire des CAPL (1 page)	Page 28
45-2016-10-25-006 - 37-2016 Délégation de signature intérim du 26 octobre au 2 novembre 2016 inclus (1 page)	Page 30
45-2016-12-23-004 - 38-2016 Délégation de signature intérim du 26 au 30 décembre 2016 (1 page)	Page 32
45-2017-02-10-002 - 4-2017 Présidence des CAPL n°7 (1 page)	Page 34
45-2017-04-03-003 - 6-2017 Délégation de signature intérim du 7 au 14 avril 2017 (1 page)	Page 36
45-2016-02-04-001 - décision de délégation de signature n°12-2016 (1 page)	Page 38
45-2017-07-26-004 - décision de délégation de signature n°13-2017 (1 page)	Page 40
45-2017-07-26-005 - décision de délégation de signature n°14-2017 (1 page)	Page 42
45-2017-08-04-002 - Décision de délégation de signature n°15-2017 (1 page)	Page 44
45-2017-10-20-006 - Décision de délégation de signature n°19-2017 (1 page)	Page 46
45-2017-10-20-005 - SDIRECTP317102016400 (1 page)	Page 48
45-2017-10-17-006 - SDIRECTPM117101915290 (1 page)	Page 50

Centre Hospitalier Georges Daumezon

45-2016-02-02-001

12-2016 Délégation de signature Mr ETRONNIER



**Décision n°12-2016**  
**Décision de délégation de signature**

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER GEORGES DAUMEZON,

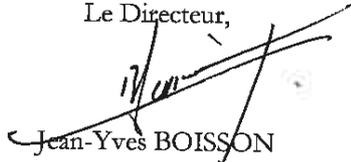
- Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 et suivants,
- Vu la délégation de signature n° 20-2015 du 31 octobre 2015,
- Vu l'arrêté en date du 2 décembre nommant Monsieur Jean-Yves BOISSON en qualité de directeur du Centre hospitalier Georges Daumezon à Fleury les Aubrais,
- Vu l'organigramme de la direction du Centre hospitalier Georges Daumezon en date du 18 janvier 2016,

**DECIDE**

**Article I :** Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Régis ETRONNIER, Directeur adjoint chargé des affaires médicales, des affaires financières et de la contractualisation interne, à l'effet de signer au nom du directeur les actes administratifs de toute nature ressortissant aux attributions de sa direction fonctionnelle des affaires médicales et des finances, notamment l'ensemble des actes administratifs relatifs aux personnels médicaux, stagiaires ou contractuels dont la carrière est gérée directement par l'établissement à l'exception :

- Des avis et des décisions de mise en recherche d'affectation des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques mentionnés au 1° de l'article L. 6152-1.

**Article II :** La présente décision annule et remplace la délégation de signature n°20-2015 précitée, sera notifiée à l'intéressé, affichée dans l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs du département du Loiret et sera communiquée, pour information au Conseil de surveillance.

Le Directeur,  
  
Jean-Yves BOISSON



Date et signatures des délégués  
Précédé de la mention manuscrite reçu le

Nom	Fonction	Mention et signature
Monsieur Régis ETRONNIER	Directeur adjoint chargé des affaires médicales, des affaires financières et de la contractualisation interne	Reçu le 12/02/2016 

I, route de Chanteau BP 62016 - 45402 Fleury-les-Aubrais Cedex  
Tél : 02.38.60.79.00 / 01 / 02 Fax : 02.38.60.59.38  
Ligne de bus 3 : arrêt Herveline  
l'email : [direction@ch-daumezon45.fr](mailto:direction@ch-daumezon45.fr) - <http://www.ch-daumezon45.fr/>

Centre Hospitalier Georges Daumezon

45-2016-02-24-001

14-2016 Délégation de signature intérim du 26 février au 6  
mars 2016 inclus



**Décision n°14-2016**  
**Décision de délégation de signature**

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER GEORGES DAUMEZON,

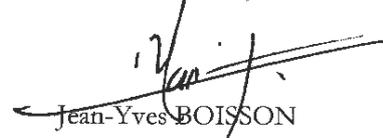
- Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 et suivants,
- Vu l'arrêté en date du 2 décembre nommant Monsieur Jean-Yves BOISSON en qualité de directeur du Centre hospitalier Georges Daumezon à Fleury les Aubrais,
- Vu l'organigramme de la direction du Centre hospitalier Georges Daumezon en date du 18 janvier 2016,

**DECIDE**

**Article I :** Durant d'absence pour congés de Monsieur Jean-Yves BOISSON, Directeur de l'établissement, du vendredi 26 février au soir au dimanche 6 mars 2016, une délégation est donnée à Monsieur Régis ETRONNIER, Directeur adjoint, à l'effet de prendre toute décision et signer tout document ressortissant des compétences au sens de l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique à l'exception de ceux nécessitant une concertation préalable avec le Directoire ou relatif à la nomination des praticiens hospitaliers, des directeurs adjoints et des directeurs des soins.

**Article II :** La présente décision sera notifiée à l'intéressé et affichée dans l'établissement.

Le Directeur,

  
Jean-Yves BOISSON

Centre Hospitalier Georges Daumezon

45-2016-03-14-001

15-2016 Délégation de présidence du CHSCT



## Décision n°15-2016

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER GEORGES DAUMEZON,

- Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L.6143-7 et D.6143-33 et suivants,
- Vu l'article R.4615-12 du Code du travail,

### DECIDE

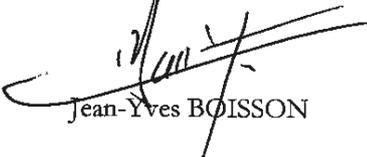
**Article I :** Madame Christèle BIENVENU, Directrice adjointe chargée des personnels et du projet social, reçoit délégation permanente pour **présider les séances du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.**

**Article II :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christèle BIENVENU, Directrice adjointe, Madame Isabelle BRIVET, Directrice adjointe chargée de la logistique, des achats et du patrimoine, reçoit même délégation.

**Article III :** La présente décision entrera en vigueur le 17 mars 2016 et sera communiquée, pour information :

- 1- aux personnes qu'elle vise expressément,
- 2- aux membres du Conseil de surveillance.

Le Directeur,



Jean-Yves BOISSON

Centre Hospitalier Georges Daumezon

45-2016-04-22-001

18-2016 Délégation de signature intérim du 22 avril au 1er  
mai 2016 inclus



**Décision n°18-2016**  
**Décision de délégation de signature**

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER GEORGES DAUMEZON,

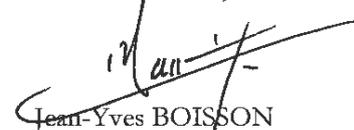
- Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 et suivants,
- Vu l'arrêté en date du 2 décembre nommant Monsieur Jean-Yves BOISSON en qualité de directeur du Centre hospitalier Georges Daumezon à Fleury les Aubrais,
- Vu l'organigramme de la direction du Centre hospitalier Georges Daumezon en date du 18 janvier 2016,

**DECIDE**

**Article I :** Durant d'absence pour congés de Monsieur Jean-Yves BOISSON, Directeur de l'établissement, du vendredi 22 avril au soir au dimanche 1er mai 2016, une délégation est donnée à Monsieur Régis ETRONNIER, Directeur adjoint, à l'effet de prendre toute décision et signer tout document ressortissant des compétences au sens de l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique à l'exception de ceux nécessitant une concertation préalable avec le Directoire ou relatif à la nomination des praticiens hospitaliers, des directeurs adjoints et des directeurs des soins.

**Article II :** La présente décision sera notifiée à l'intéressé et affichée dans l'établissement.

Le Directeur,



Jean-Yves BOISSON

Centre Hospitalier Georges Daumezon

45-2016-04-22-002

18-2016 Délégation de signature intérim du 22 avril au 1er  
mai 2016 inclus



**Décision n°18-2016**  
**Décision de délégation de signature**

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER GEORGES DAUMEZON,

- Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 et suivants,
- Vu l'arrêté en date du 2 décembre nommant Monsieur Jean-Yves BOISSON en qualité de directeur du Centre hospitalier Georges Daumezon à Fleury les Aubrais,
- Vu l'organigramme de la direction du Centre hospitalier Georges Daumezon en date du 18 janvier 2016,

**DECIDE**

**Article I :** Durant d'absence pour congés de Monsieur Jean-Yves BOISSON, Directeur de l'établissement, du vendredi 22 avril au soir au dimanche 1er mai 2016, une délégation est donnée à Monsieur Régis ETRONNIER, Directeur adjoint, à l'effet de prendre toute décision et signer tout document ressortissant des compétences au sens de l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique à l'exception de ceux nécessitant une concertation préalable avec le Directoire ou relatif à la nomination des praticiens hospitaliers, des directeurs adjoints et des directeurs des soins.

**Article II :** La présente décision sera notifiée à l'intéressé et affichée dans l'établissement.

Le Directeur,



Jean-Yves BOISSON

Centre Hospitalier Georges Daumezon

45-2016-05-30-005

21-2016 Elections CSIRMT du 2 juin 2016 bureaux de  
vote Président et assesseurs

Fleury-les-Aubrais, le 30 mai 2016.

**N°21-2016**  
**Elections C.S.I.R.M.T du jeudi 2 juin 2016**  
**Bureaux de votes – Président et assesseurs**

Le Directeur,

- Vu le titre IV du code de la santé publique et notamment les articles L6146-9, R6146-10 et suivants,
- Vu le règlement intérieur de centre hospitalier départemental Georges Daumezon,
- Vu le règlement intérieur de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques du Centre Hospitalier Départemental Georges DAUMEZON,

**DECIDE**

**Article unique :** Pour le scrutin aux élections de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques du 2 juin 2016, le bureau de vote est ainsi constitué :

- **Président :**

Monsieur GAILLARD Pascal, Directeur des soins coordonnateur général des soins

- **Assesseurs :**

- Madame BEUNIER Marie-Noëlle
- Madame DELEZENNE Béatrice,
- Madame GAUDREAU Monique
- Madame LASCAUX Nathalie
- Monsieur MAROIS Gilbert
- Madame MERLIN Coralie
- Madame POINCLOUX Céline
- Madame TRONTIN Miora



Pour le Directeur,  
La Directrice adjointe  
chargée des Personnels et du Projet Social,

Christèle BIENVENU

Centre Hospitalier Georges Daumezon

45-2016-07-11-003

25-2016 Délégation de signature intérim du 3 au 29 août  
2016 inclus



**Décision n°25-2016**  
**Décision de délégation de signature**

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER GEORGES DAUMEZON,

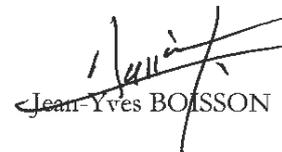
- Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 et suivants,
- Vu l'arrêté en date du 2 décembre nommant Monsieur Jean-Yves BOISSON en qualité de directeur du Centre hospitalier Georges Daumezon à Fleury les Aubrais,
- Vu l'organigramme de la direction du Centre hospitalier Georges Daumezon en date du 18 janvier 2016,

**DECIDE**

**Article I :** Durant d'absence pour congés de Monsieur Jean-Yves BOISSON, Directeur de l'établissement, du mercredi 3 au soir au lundi 29 août 2016 inclus, une délégation est donnée à Monsieur Régis ETRONNIER, Directeur adjoint, à l'effet de prendre toute décision et signer tout document ressortissant des compétences au sens de l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique à l'exception de ceux nécessitant une concertation préalable avec le Directoire ou relatif à la nomination des praticiens hospitaliers, des directeurs adjoints et des directeurs des soins.

**Article II :** La présente décision sera notifiée à l'intéressé et affichée dans l'établissement.

Le Directeur,



Jean-Yves BOISSON

Centre Hospitalier Georges Daumezon

45-2016-09-12-005

29-2016 Délégation de signature Mme BRIVET



## Décision n°29-2016 Décision de délégation de signature

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER GEORGES DAUMEZON,

- Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 et suivants,
- Vu le Code des marchés publics,
- Vu la délégation de signature n°20-2015 du 31 octobre 2015,
- Vu l'arrêté en date du 2 décembre nommant Monsieur Jean-Yves BOISSON en qualité de directeur du Centre hospitalier Georges Daumezon à Fleury les Aubrais,
- Vu l'organigramme de la direction du Centre hospitalier Georges Daumezon en date du 12 septembre 2016,

### DECIDE

**Article I :** Une délégation permanente de signature est donnée à Madame Isabelle BRIVET, directrice adjointe chargée de la logistique, des achats et du patrimoine, à l'effet de signer au nom du directeur les actes administratifs de toute nature ressortissant aux attributions de sa direction fonctionnelle et notamment ceux relatifs aux marchés publics, commandes et liquidation des dépenses, à l'exception :

- Des marchés publics et commandes d'un montant supérieur à 90 000 euros hors taxes,
- Des actes d'acquisition ou de cession immobilière, ainsi que des baux de plus de 6 ans.

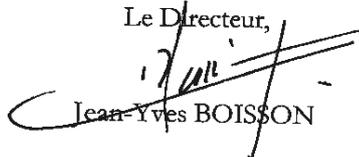
**Article II :** Une délégation permanente de signature est donnée à Madame Isabelle BRIVET, directrice adjointe chargée de la logistique des achats et du patrimoine, à l'effet de représenter le pouvoir adjudicateur dans la procédure des marchés publics et de signer tout document y afférent, à l'exception de l'adjudication et de la signature des marchés publics d'un montant supérieur à 90 000 euros hors taxes.

**Article III :** En cas d'empêchement ou d'absence de Madame Isabelle BRIVET, délégation est donnée dans les mêmes termes à Madame Aurore BILLET, directrice adjointe.

**Article IV :** Une délégation permanente de signature est donnée à Madame Sophie PICAULT, attachée d'administration hospitalière, responsable de l'économat, des approvisionnement et des achats, à l'effet de signer au nom du directeur les actes administratifs relatifs aux marchés publics, commandes et liquidation des dépenses d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 euros hors taxes.

**Article V :** Une délégation permanente de signature est donnée à Madame Sylvie JARRY-COURRIOU, adjoint des cadres, à l'effet de signer au nom du directeur les actes administratifs relatifs aux marchés publics, commandes et liquidation des dépenses des seules classes 3 et 6 d'un montant unitaire inférieur ou égal à 3 000 euros hors taxes.

**Article VI :** la présente décision, qui remplace et annule à la date de sa signature la décision de délégation de signature 4-2016 précitée du 27 janvier 2016, sera notifiée aux intéressés, affichée dans l'établissement, publiée au recueil des actes administratifs du département du Loiret et sera communiquée, pour information au conseil de surveillance et au trésorier de l'établissement.

Le Directeur,  
  
Jean-Yves BOISSON

I, route de Chateau BP 62016 - 45402 Fleury-les-Aubrais Cedex  
Tél : 02.38.60.79.00/01/02 Fax : 02.38.60.59.38  
Ligne de bus 3 : arrêt l'Icerveline  
Email : [direction@ch-daumezon45.fr](mailto:direction@ch-daumezon45.fr) - <http://www.ch-daumezon45.fr/>



Date et signatures des délégataires  
Précédé de la mention manuscrite reçu le

Nom	Fonction	Mention et signature
Mme Isabelle BRIVET	Directrice adjointe chargée de la logistique, des achats et du patrimoine	Reçu le 12/09/2016 
Mme Aurore BILLET	Directrice adjointe chargée de l'accueil, de la qualité, de la communication, des affaires générales	Reçu le 12/09/16 
Madame Sophie PICAULT	Attachée d'administration hospitalière Responsable de l'économat, des approvisionnements et des achats	Reçu le 12/09/16 
Madame Sylvie JARRY-COURRIOU	Adjoint des cadres	Reçu le 12/09/2016 

Centre Hospitalier Georges Daumezon

45-2017-02-10-001

3-2017 Délégation de signature intérim du 13 au 17 février  
2017 inclus



**Décision n°3-2017**  
**Décision de délégation de signature**

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER GEORGES DAUMEZON,

- Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 et suivants,
- Vu l'arrêté en date du 2 décembre nommant Monsieur Jean-Yves BOISSON en qualité de directeur du Centre hospitalier Georges Daumezon à Fleury les Aubrais,
- Vu l'organigramme de la direction du Centre hospitalier Georges Daumezon en date du 18 janvier 2016,

**DECIDE**

**Article I :** Durant d'absence pour congés de Monsieur Jean-Yves BOISSON, Directeur de l'établissement, du lundi 13 au vendredi 17 février 2017 inclus, une délégation est donnée à Monsieur Régis ETRONNIER, Directeur adjoint, à l'effet de prendre toute décision et signer tout document ressortissant des compétences au sens de l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique à l'exception de ceux nécessitant une concertation préalable avec le Directoire ou relatif à la nomination des praticiens hospitaliers, des directeurs adjoints et des directeurs des soins.

**Article II :** La présente décision sera notifiée à l'intéressé et affichée dans l'établissement.

Le Directeur,

Jean-Yves BOISSON

Centre Hospitalier Georges Daumezon

45-2016-09-12-006

30-2016 Délégation de signature Mr GAILLARD pour le  
CAPA



**Décision n°30-2016**  
**Décision de délégation de signature**

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER GEORGES DAUMEZON,

- Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L.6143-7 et D.6143-33 et suivants,
- Vu la délégation de signature n°20-2015 en date du 31 octobre 2015,
- Vu l'arrêté en date du 2 décembre nommant Monsieur Jean-Yves BOISSON en qualité de directeur du Centre hospitalier Georges Daumezon à Fleury les Aubrais,
- Vu l'organigramme de la direction du Centre hospitalier Georges Daumezon en date du 12 septembre 2016,

**DECIDE**

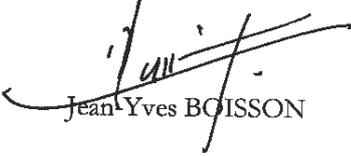
**Article I :** Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Pascal GAILLARD, Coordonateur général des soins, à l'effet de signer, au nom du directeur :

- Les contrats de séjour des résidents admis dans cette structure médico-sociale,
- Le règlement de fonctionnement,
- L'animation du Conseil de vie sociale,
- Toute décision relevant du fonctionnement du Conseil de vie sociale, notamment celles relatives aux élections de ses membres.

**Article II :** La présente décision prend effet le 12 septembre 2016 et annule et remplace la décision n°7-2016 du 27 janvier 2016.

**Article III :** La présente décision sera notifiée à l'intéressée, affichée au Centre d'accueil pour personnes âgées, publiée au recueil des actes administratifs du département du Loiret et sera communiquée, pour information au conseil de surveillance.

Le Directeur,



Jean-Yves BOISSON



Date et signatures des délégués  
Précédé de la mention manuscrite reçu le

Nom	Fonction	Mention et signature Reçu le
Monsieur Pascal GAILLARD	Directeur des soins Coordonnateur général des soins	12/09/2016 

1, route de Chanteau BP 62016 - 45402 Fleury-les-Aubrais Cedex  
Tél : 02.38.60.79.00/01/02 Fax : 02.38.60.59.38  
Ligne de bus 3 : arrêt Herveline  
Email : [direction@ch-daumezon45.fr](mailto:direction@ch-daumezon45.fr) - <http://www.ch-daumezon45.fr/>

Centre Hospitalier Georges Daumezon

45-2016-10-17-010

35-2016 Nomination de Madame Mazuyer en tant que  
mandataire judiciaire



**Décision n°35-2016**

Le Directeur,

- Vu le code de la Santé Publique,
- Vu la loi du 3 janvier 1968 relative au Droit des incapables majeurs,
- Vu l'arrêté de la Préfecture du 5 août 2016,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Madame Samantha MASUYER, Adjoint Administratif Hospitalier, est désignée mandataire judiciaire à la protection des majeurs au sein du service de gérance des tutelles du CHD Georges Daumezon à compter du 10 octobre 2016.

Le Directeur,

Jean-Yves BOISSON

**Destinataires :**

- M. le Trésorier Principal
- Mme la Directrice Adjointe chargée des Personnels
- Mme la Directrice Adjointe chargée de l'Accueil
- M. Eric LETOURNEAU, Gérant des tutelles
- Mme la Procureure de la République
- Mmes les Juges des Tutelles

Centre Hospitalier Georges Daumezon

45-2016-10-14-002

36-2016 Désignation de Madame BIENVENU en tant que  
secrétaire des CAPL

**DECISION N° 36-2016**

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DES COMMISSIONS  
ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES**

Le Directeur,

Vu la loi n° 91-748 du 31 juillet 1991 modifiée portant réforme hospitalière,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2003-655 du 18 juillet 2003 modifié relatif aux Commissions administratives paritaires locales et départementales de la Fonction publique hospitalière,

Vu la décision n° 31-2016 en date du 29 septembre 2016 portant composition des Commissions administratives paritaires locales,

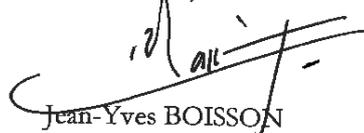
**DÉCIDE**

**Article 1 :** Madame Christèle BIENVENU, Directrice-adjointe du Centre Hospitalier Départemental Georges DAUMEZON, est désignée pour assurer le secrétariat des Commissions administratives paritaires locales.

**Article 2 :** La présente décision, qui remplace et annule à la date de sa signature la décision M-2005 du 20 septembre 2005, sera notifiée aux intéressés, affichée dans l'établissement, publiée au recueil des actes administratifs du département du Loiret et sera communiquée, pour information, au Conseil de surveillance et au Trésorier de l'établissement.

Fait à Fleury les Aubrais, le 14 octobre 2016

Le Directeur,



Jean-Yves BOISSON

Centre Hospitalier Georges Daumezon

45-2016-10-25-006

37-2016 Délégation de signature intérim du 26 octobre au  
2 novembre 2016 inclus



**Décision n°37-2016**  
**Décision de délégation de signature**

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER GEORGES DAUMEZON,

- Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 et suivants,
- Vu l'arrêté en date du 2 décembre nommant Monsieur Jean-Yves BOISSON en qualité de directeur du Centre hospitalier Georges Daumezon à Fleury les Aubrais,
- Vu l'organigramme de la direction du Centre hospitalier Georges Daumezon en date du 21 octobre 2016,

**DECIDE**

**Article I :** Durant d'absence pour congés de Monsieur Jean-Yves BOISSON, Directeur de l'établissement, du mardi 25 octobre au soir au mercredi 2 novembre 2016 inclus, une délégation est donnée à Monsieur Régis ETRONNIER, Directeur adjoint, à l'effet de prendre toute décision et signer tout document ressortissant des compétences au sens de l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique à l'exception de ceux nécessitant une concertation préalable avec le Directoire ou relatif à la nomination des praticiens hospitaliers, des directeurs adjoints et des directeurs des soins.

**Article II :** La présente décision sera notifiée à l'intéressé et affichée dans l'établissement.

Le Directeur,

Jean-Yves BOISSON

Centre Hospitalier Georges Daumezon

45-2016-12-23-004

38-2016 Délégation de signature intéim du 26 au 30  
décembre 2016



**Décision n°38-2016**  
**Décision de délégation de signature**

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER GEORGES DAUMEZON,

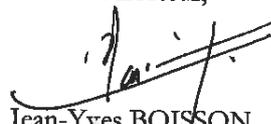
- Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 et suivants,
- Vu l'arrêté en date du 2 décembre nommant Monsieur Jean-Yves BOISSON en qualité de directeur du Centre hospitalier Georges Daumezon à Fleury les Aubrais,
- Vu l'organigramme de la direction du Centre hospitalier Georges Daumezon en date du 18 janvier 2016,

**DECIDE**

**Article I :** Durant d'absence pour congés de Monsieur Jean-Yves BOISSON, Directeur de l'établissement, du lundi 26 décembre au vendredi 30 décembre 2016 inclus, une délégation est donnée à Monsieur Régis ETRONNIER, Directeur adjoint, à l'effet de prendre toute décision et signer tout document ressortissant des compétences au sens de l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique à l'exception de ceux nécessitant une concertation préalable avec le Directoire ou relatif à la nomination des praticiens hospitaliers, des directeurs adjoints et des directeurs des soins.

**Article II :** La présente décision sera notifiée à l'intéressé et affichée dans l'établissement.

Le Directeur,



Jean-Yves BOISSON

Centre Hospitalier Georges Daumezon

45-2017-02-10-002

4-2017 Présidence des CAPL n°7

1, route de Chateau

45402 - FLEURY-LES-AUBRAIS

Tél : 02.38.60.59.58

Décision n° 4-2017

## COMPOSITION DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES

Le Directeur,

Vu la loi n°91-748 du 31 juillet 1991 modifiée portant réforme hospitalière,

Vu la loi n°86-33 du 09 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n°2003-655 du 18 juillet 2003 modifié relatif aux Commissions Administratives Paritaires Locales et Départementales de la fonction publique hospitalière,

Vu la décision 16-2016 en date du 17 mars 2016 portant Composition des Commissions Administratives Paritaires Locales,

Vu l'empêchement de Monsieur ROLLIN, Président des Commissions Administratives Paritaires Locales, et en application de l'article 46 du décret 2003-655 relatif aux Commissions Administratives Paritaires Locales et Départementales de la fonction publique hospitalière,

## DÉCIDE

### Article unique :

Madame BRIVET, Directrice-adjointe du Centre Hospitalier Départemental Georges DAUMEZON est désignée pour assurer la présidence de la Commission Administrative Paritaire Locale n°7 dans sa séance du 2 mars 2017.

Fait à Fleury-les-Aubrais, le 10 février 2017



Le Directeur,

  
Jean-Yves BOISSON

Centre Hospitalier Georges Daumezon

45-2017-04-03-003

6-2017 Délégation de signature intérim du 7 au 14 avril  
2017



**Décision n°6-2017**  
**Décision de délégation de signature**

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER GEORGES DAUMEZON,

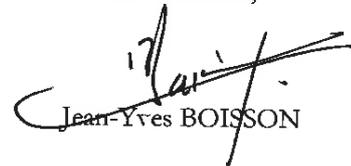
- Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 et suivants,
- Vu l'arrêté en date du 2 décembre nommant Monsieur Jean-Yves BOISSON en qualité de directeur du Centre hospitalier Georges Daumezon à Fleury les Aubrais,
- Vu l'organigramme de la direction du Centre hospitalier Georges Daumezon en date du 18 janvier 2016,

**DECIDE**

**Article I :** Durant d'absence pour congés de Monsieur Jean-Yves BOISSON, Directeur de l'établissement, du vendredi 7 après-midi au vendredi 14 avril 2017 inclus, une délégation est donnée à Monsieur Régis ETRONNIER, Directeur adjoint, à l'effet de prendre toute décision et signer tout document ressortissant des compétences au sens de l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique à l'exception de ceux nécessitant une concertation préalable avec le Directoire ou relatif à la nomination des praticiens hospitaliers, des directeurs adjoints et des directeurs des soins.

**Article II :** La présente décision sera notifiée à l'intéressé et affichée dans l'établissement.

Le Directeur,



Jean-Yves BOISSON

Centre Hospitalier Georges Daumezon

45-2016-02-04-001

décision de délégation de signature n°12-2016

**DECISION N°12-2016**  
**Décision de délégation de signature en qualité d'ordonnateurs délégués**

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER GEORGES DAUMEZON,

- Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 et suivants,
- Vu la délégation de signature n° 20-2015 du 31 octobre 2015,
- Vu l'arrêté en date du 2 décembre nommant Monsieur Jean-Yves BOISSON en qualité de directeur du Centre hospitalier Georges Daumezon à Fleury les Aubrais,
- Vu l'organigramme de la direction du Centre hospitalier Georges Daumezon en date du 18 janvier 2016,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Régis ETRONNIER, Directeur adjoint chargé des affaires médicales, des affaires financières et de la contractualisation interne, à l'effet de signer au nom du directeur les actes administratifs de toute nature ressortissant aux attributions de sa direction fonctionnelle des affaires médicales et des finances, notamment l'ensemble des actes administratifs relatifs aux personnels médicaux, stagiaires ou contractuels dont la carrière est gérée directement par l'établissement à l'exception :

- Des avis et des décisions de mise en recherche d'affectation des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques mentionnés au 1° de l'article L. 6152-1.

**Article 2** : La présente décision annule et remplace la délégation de signature n°20-2015 précitée, sera notifiée à l'intéressé, affichée dans l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs du département du Loiret et sera communiquée, pour information au Conseil de surveillance.

Fait à Fleury les Aubrais, le 4 février 2016

Le Directeur,

Signé : Jean-Yves BOISSON

« Annexes consultables auprès du service émetteur »

Centre Hospitalier Georges Daumezon

45-2017-07-26-004

décision de délégation de signature n°13-2017

**Décision n°13-2017**  
**Décision de délégation de signature**

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER GEORGES DAUMEZON,

- Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 et suivants,
- Vu l'arrêté en date du 2 décembre nommant Monsieur Jean-Yves BOISSON en qualité de directeur du Centre hospitalier Georges Daumezon à Fleury les Aubrais,
- Vu l'organigramme de la direction du Centre hospitalier Georges Daumezon en date du 18 janvier 2016,

**DECIDE**

**Article 1** : Durant d'absence pour congés de Monsieur Jean-Yves BOISSON, Directeur de l'établissement, du mercredi 9 au mardi 29 août 2017 inclus, une délégation est donnée à Madame Aurore BILLET, Directrice adjointe, à l'effet de prendre toute décision et signer tout document ressortissant des compétences au sens de l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique à l'exception de ceux nécessitant une concertation préalable avec le Directoire ou relatif à la nomination des praticiens hospitaliers, des directeurs adjoints et des directeurs des soins.

**Article 2** : La présente décision sera notifiée à l'intéressé et affichée dans l'établissement.

Fait à Fleury les Aubrais le 26 juillet 2017

Le Directeur

Signé : Jean-Yves BOISSON

« Annexes consultables auprès du service émetteur »

Centre Hospitalier Georges Daumezon

45-2017-07-26-005

décision de délégation de signature n°14-2017

**Décision n°14-2017**  
**Décision de délégation de signature**

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER GEORGES DAUMEZON,

- Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 et suivants,
- Vu l'arrêté en date du 2 décembre nommant Monsieur Jean-Yves BOISSON en qualité de directeur du Centre hospitalier Georges Daumezon à Fleury les Aubrais,
- Vu l'organigramme de la direction du Centre hospitalier Georges Daumezon en date du 18 janvier 2016,

**DECIDE**

**Article I** : Durant d'absence pour congés de Monsieur Jean-Yves BOISSON, Directeur de l'établissement, du lundi 21 au mardi 29 août 2017 inclus, une délégation est donnée à Monsieur ETRONNIER, Directeur adjoint, à l'effet de prendre toute décision et signer tout document ressortissant des compétences au sens de l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique à l'exception de ceux nécessitant une concertation préalable avec le Directoire ou relatif à la nomination des praticiens hospitaliers, des directeurs adjoints et des directeurs des soins.

**Article II** : La présente décision sera notifiée à l'intéressé et affichée dans l'établissement.

Fait à Fleury les Aubrais, le 26 juillet 2017

Le Directeur

Signé : Jean-Yves BOISSON

Centre Hospitalier Georges Daumezon

45-2017-08-04-002

Décision de délégation de signature n°15-2017

**Décision n°15-2017**  
**Décision de délégation de signatures électroniques**

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER GEORGES DAUMEZON,

- Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 et suivants,
- Vu l'arrêté en date du 2 décembre nommant Monsieur Jean-Yves BOISSON en qualité de directeur du Centre hospitalier Georges Daumezon à Fleury les Aubrais,
- Vu l'organigramme de la direction du Centre hospitalier Georges Daumezon en date du 18 janvier 2016,

**DECIDE**

**Article I** : Durant l'absence pour congés de Monsieur Jean-Yves BOISSON, Directeur de l'établissement, du mercredi 8 au mardi 29 août 2017 inclus, une délégation est donnée à :

- Madame Aurore BILLET, Directrice adjointe chargée de l'accueil, de la qualité et des affaires générales à l'effet de signer électroniquement les bordereaux des dépenses de classe 2 et les autres dépenses courantes des titres 2 et 3.
- Madame Céline POINCLOUX, Attachée d'administration hospitalière à la Direction des personnels et du projet social à l'effet de signer électroniquement les bordereaux des dépenses de titre 1 et les recettes de titre 3 liées à la paye.
- Monsieur Pascal MONOT, Attaché d'administration hospitalière à la Direction des finances à l'effet de signer électroniquement les bordereaux des recettes du titre 1, 2 et 3 et les dépenses de titre 4.

**Article II** : Cette délégation spécifique prendra fin le 21 août 2017 au matin, lors du retour de congés de Monsieur Régis ETRONNIER, Directeur adjoint.

**Article III** : La présente décision sera notifiée aux intéressés et affichée dans l'établissement.

Fait à Fleury les Aubrais, le 4 août 2017  
Le Directeur,  
Signé : Jean-Yves BOISSON

Centre Hospitalier Georges Daumezon

45-2017-10-20-006

Décision de délégation de signature n°19-2017

**Décision n°19-2017**  
**Décision de délégation de signature**

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER GEORGES DAUMEZON,

- Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 et suivants,
- Vu la délégation de signature n° 20-2015 du 31 octobre 2015,
- Vu l'arrêté en date du 2 décembre nommant Monsieur Jean-Yves BOISSON en qualité de directeur du Centre hospitalier Georges Daumezon à Fleury les Aubrais,
- Vu l'organigramme de la direction du Centre hospitalier Georges Daumezon en date du 18 janvier 2016,

**DECIDE**

**Article I** : Une délégation de signature est donnée à Madame Aurore BILLET, Directrice Adjointe chargée des Affaires Générales, de l'Accueil et de la Qualité, à l'effet de signer, pour la période du 23 au 27 Octobre 2017 au nom du directeur les actes administratifs de toute nature ressortissant aux attributions de la direction fonctionnelle des affaires médicales, notamment l'ensemble des actes administratifs relatifs aux personnels médicaux, stagiaires ou contractuels dont la carrière est gérée directement par l'établissement à l'exception :

- Des avis et des décisions de mise en recherche d'affectation des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques mentionnés au 1° de l'article L. 6152-1.

Fait à Fleury les Aubrais, le 20 octobre 2017

Le Directeur

Signé : Jean-Yves BOISSON

Centre Hospitalier Georges Daumezon

45-2017-10-20-005

SDIRECTP317102016400



**Décision n°19-2017**  
**Décision de délégation de signature**

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER GEORGES DAUMEZON,

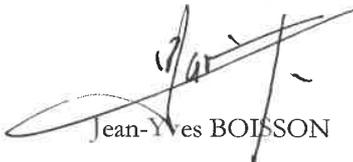
- Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 et suivants,
- Vu la délégation de signature n° 20-2015 du 31 octobre 2015,
- Vu l'arrêté en date du 2 décembre nommant Monsieur Jean-Yves BOISSON en qualité de directeur du Centre hospitalier Georges Daumezon à Fleury les Aubrais,
- Vu l'organigramme de la direction du Centre hospitalier Georges Daumezon en date du 18 janvier 2016,

**DECIDE**

**Article I :** Une délégation de signature est donnée à Madame Aurore BILLET, Directrice Adjointe chargée des Affaires Générales, de l'Accueil et de la Qualité, à l'effet de signer, pour la période du 23 au 27 Octobre 2017 au nom du directeur les actes administratifs de toute nature ressortissant aux attributions de la direction fonctionnelle des affaires médicales, notamment l'ensemble des actes administratifs relatifs aux personnels médicaux, stagiaires ou contractuels dont la carrière est gérée directement par l'établissement à l'exception :

- Des avis et des décisions de mise en recherche d'affectation des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques mentionnés au 1° de l'article L. 6152-1.

Le Directeur,



Jean-Yves BOISSON

Centre Hospitalier Georges Daumezon

45-2017-10-17-006

SDIRECTPM117101915290



**Décision n°18-2017**  
**Décision de délégation de signature**

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER GEORGES DAUMEZON,

- Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 et suivants,
- Vu l'arrêté en date du 2 décembre nommant Monsieur Jean-Yves BOISSON en qualité de directeur du Centre hospitalier Georges Daumezon à Fleury les Aubrais,
- Vu l'organigramme de la direction du Centre hospitalier Georges Daumezon en date du 18 janvier 2016,

**DECIDE**

**Article I :** Durant d'absence pour congés de Monsieur Jean-Yves BOISSON, Directeur de l'établissement, du lundi 23 au vendredi 27 octobre 2017 inclus, une délégation est donnée à Madame BIENVENU, Directrice adjointe, à l'effet de prendre toute décision et signer tout document ressortissant des compétences au sens de l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique à l'exception de ceux nécessitant une concertation préalable avec le Directoire ou relatif à la nomination des praticiens hospitaliers, des directeurs adjoints et des directeurs des soins.

**Article II :** La présente décision sera notifiée à l'intéressée et affichée dans l'établissement.

Le Directeur,



Jean-Yves BOISSON

